

Chambre Départementale de la Corse du Sud

De: MAIRIE DE D AZILONE AMPAZA <mairie.azilone@orange.fr>
Envoyé: mardi 15 novembre 2016 10:35
À: Chambre Départementale de la Corse du Sud
Objet: RE : TR: DROIT DE PREEMPTION

Bonjour,

Il n'y a pas de délibération générale concernant le droit de préemption sur la commune.

Cordialement
Antoine Peretti,
Maire de la commune d'Azilone-Ampaza

Le : 09 novembre 2016 à 10:03 (GMT +01:00)
De : "Chambre Départementale de la Corse du Sud" <chambre2a@notaires.fr>
À : "mairie.azilone@orange.fr" <mairie.azilone@orange.fr>
Objet : TR: DROIT DE PREEMPTION

De : Chambre Départementale de la Corse du Sud [mailto:chambre2a@notaires.fr]
Envoyé : mercredi 9 novembre 2016 10:02
À : 'mairie.arro@wanadoo.fr'
Objet : TR: DROIT DE PREEMPTION

Objet : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Ajaccio le 09 novembre 2016

Madame, Monsieur,